CONDITIONS.

DIX PIASTRES PAR AN—payables [illegible] d'avance.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au bureau de l'Abeille, huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les Avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANCAIS, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Le carré est de DIX LIGNES, ou moins.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

POUR PASCAGOULA.

Et autres lieux intermédiaires.

Le bateau à vapeur MARIETTA, capt. Rhodes, partira du bas du *chemin-à-coulisses*, tous les samedis à 6 heures P. M. et ira à la Mobile, lors qu'il aura suffisamment de frêt et passage offert. Le bateau a d'excellent emménagemens pour les passagers, s'adresser à bord. [26 juin—4m] THOMAS RHODES.

LETTRES DE CHANGE sur New-York, à vendre par
26 oct A. QUERTIER & BOUTIN.

90 ACTIONS de la Banque de l'Union de la Louisiane, (de la campagne) à vendre par
14 oct P. J. TRICOU, rue St. Louis.

LETTRES DE CHANGE sur Paris, Bordeaux et Marseilles, à vendre par
9 oct A. QUERTIER & BOUTIN.

TRAITES sur France, à vendre par
14 oct J. MAGER.

TRAITES sur France, à vendre par
7 oct P. J. TRICOU, rue St. Louis.

LETTRES DE CHANGE sur France et New-York, à vendre par
21 sept T. NICOLET & Co.

TRAITES SUR FRANCE, à vendre par
A. ST-GEORGES, rue St-Louis, No. 73
4 sept

LETTRES DE CHANGE sur l'Angleterre, à vendre par
6 sept BENJ. BOOTH & Co.

LETTRES DE CHANGE sur Marseille, à vendre par
2 août JULES LE BLANC,

LETTRES DE CHANGE sur New-York, à vendre par JULES LE BLANC,
12 août rue Royale, No. 103

TRAITES sur l'Angleterre et New-York, à vendre par
3 juillet BENJ. BOOTH & CO.

LETTRES DE CHANGE sur Paris, à vendre par
10 mai L. OGDEN & CO.

Bureau de la Compagnie de la Presse-à-coton de la Levée, Nouvelle-Orléans, 23 octobre 1833.

AVIS est par le présent donné que personne n'est autorisé à acquitter ou régler les comptes de la Compagnie, autres que le président et le secrétaire.
Par ordre du bureau,
23 oct H. G. BECHTEL, secrétaire.

Bureau de la Compagnie des Architectes de la Nouvelle-Orléans, 19 octobre 1833.

AVIS—Les souscripteurs à la balance du fond capital de cette institution sont par le présent notifiés qu'ils auront à payer, au bureau de la dite compagnie, à la presse-à-coton à vapeur de la Levée, mercredi, 20 novembre, le quatrième dixième du montant de leurs actions respectives. Par ordre du bureau,
21 oct SOMMEREAU, secrétaire.

INDIENNES ayant droit au drawback.—En débarquement de la barque Harlequin, arrivant de Liverpool, 50 caisses Indiennes en couleurs vives, 20 balles indiennes bleues, et 10 caisses mouchoirs de coton, fonds rouges, tous desseins choisis expressément pour le marché Espagnol. Ces marchandises sont offertes en vente à des prix modérés par F. GILLET & CO,
19 oct—3 rue de Chartres, No. 57

CHANGEMENT DE DOMICILE.

METGE & DEJAN Pharmaciens, droguistes, successeurs de Forestier, ont l'honneur d'annoncer au public qu'ils ont transporté leur pharmacie au No. 179, rue Royale, quelques portes plus haut que leur ancien établissement, au rez-de-chaussée de la maison occupée par le Dr. Labatut.

On trouvera constamment chez eux un assortiment complet de drogues qu'ils offrent à vendre à très bon compte et à des conditions avantageuses, en gros et en détail.
14 oct

A VENDRE les propriétés suivantes, savoir: deux Maisons à étages, de six appartements chaque, situées rue Condé, entre Bayou et Quartier.

Un Terrain et une Maison presque achevée, situés faubourg Washington.

Deux Terrains situés faubourg Montreuil, l'un fesant face à la rue Désirée et l'autre à la rue Elmire, de 60 pieds sur 120, se joignant dans la profondeur.

Un Terrain fesant encoignure des rues Elmire et des Grands-Hommes, avec une jolie Maison nouvellement bâtie; le terrain a 60 pieds sur 120.

Pour plus amples renseignemens s'adresser au soussigné rue St. Louis, N° 55.
14 oct A. LATOCHA.

DROGUES FRAICHES, ETC.

LES soussignés reçoivent par le navire Tennessee, un assortiment de drogues, parmi lesquelles se trouve une grande variété d'herbes en paquets de livre et demi livre, telles que Manne en larmes, do. en sorte, Aloès; Camphre, Peaux d'orange, Houblon, Huile de croton, Assafœtida; Blanc de Baleine pur, huile de Rhodes, Styrax liquide, Camphre en poudre, sauge, Hysope, *Life everlasting*, Lobelia, Spearmint, écorce de frêne piquant, Ergot, Absynthe, Camomille, Noix, amandes, Racine de grande consoude, Kino, Fleurs de benjoin, Musc, Cantharides Succin, Calamus aromatique, Anis étoilé, Tapioca, Cannelle, &c., Gomme élastique, un assortiment de clefs pour arracher les dents et de leviers droits et courbes, Bandages, Huiles essentielles, Medecines patentées, Parfumerie, Seringues &c. &c. H. BONNABEL & FRERES,
14 oct rue Tchoupitoulas.

BRIQUES de Baltimore, de Berry, première qualité, débarquant du brick Bourne, et à vendre par HARRISON, BROWN & CO,
11 oct rue Royale, No. 117

RIZ—160 boucauts de riz, en débarquement de la goëlette Kenawa, de Charleston, à vendre par F. H. PETITPAIN,
11 octobre encoignure Chartres et Toulouse.

Magasin de Nouveauté de Paris.

J. GAULHIAC, coiffeur, rue de Chartres, No. 74, au coin de la rue Jefferson, vient de recevoir de France, par la voie du Nord, un assortiment complet de Parfumerie, extra fraîches, première qualité.
Et aussi, Brosses en tout genre;
Peignes d'écaille et buffle;
Grand assortiment de Cols en satin, do. en chalis, do. en soie de fantaisie;
Gants en castor, peau de chevreau, coton; Tissu à la mécanique, soie double noire et en couleur, en fil d'Ecosse, &c. &c. Cannes à dard, do. à épée,
Et de plus: Un assortiment de Cheveux en tout genre. Il continue à confectionner toutes sortes de Postiches, suivant le désir des personnes. 11 oct

AVIS—La durée et les conditions de la société qui existe maintenant entre le soussigné et G. G. Holdship, ayant été établies par un contrat de société passé devant L. T. Caire, notaire, le 8 juillet dernier, il lui est impossible de se rendre compte d'un avis de dissolution de société publié sous la signature de son co-associé, sans son consentement, et sans que cette dissolution … par aucune difficulté entre eux; en cons… soussigné prie ses amis et le public en gé… aucune crédits à … qui traiteront avec lui de la validité … se proposent au surplus … telle mesure judiciaire que la … 14 oct …

Le soussigné, successeur de M… dans ses deux établissements d'épicerie et vins, situés aux encoignures des rues Bourbon et Douane, prévient ses amis et le public en général que ses magasins seront toujours assortis comme par le passé. Il sollicite leur confiance et offre à vendre en gros et en détail les articles, les suivants arrivés récemment sur la place,—savoir:
Liqueurs superfines de France, de Martinique, Hollande, Italie, &c.,
Vins fins et ordinaires de France,
Do. de Madère, d'Oporto et de Champagne,
Vieille eau de vie de Cognac,
Excellent genièvre de Hollande,
Ratafia de Grenoble,
Cerises à l'eau de vie,
Guignolet d'Angers,
Sirop de groseilles, framboises et autres,
Conserves de Colin et sardines à l'huile,
Huiles et Olives de la Provence et de France,
Anisette de Bordeaux,
Cigares de la Havane, de 1re. qualité,
Eau de fleurs d'orange,
Chocolat de santé de Paris,
Saucissons, jambons, langues fumées,
Fromages de Gruyère et de Hollande,
… et fruits cristallisés de …
… blanc de Bordeaux, …
… et enfin un assortiment complet d'épicerie … pour provisions des … des navires.
J. R. [illegible]LHE, Successeur de T. Lanavit.
… Les … envois en ville, se feront gratis. … dans le dit établissement d'un jeune … de 16 à 17 ans, bien recommandé. 9 oct—1m

PAROISSE D'ORLEANS—Cour des Preuves.

Vente par le Register des Testamens—Lundi, 4 novembre 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la succession de feu Jacques Hardy, h. c. l. les esclaves et Biens fonds ci-après décrits, savoir:

ESCLAVES.

George, créole, griffe âgé d'environ 26 ans.
Willis, nègre américain, âgé d'environ 30 ans.

BIENS FONDS.

Un LOT DE TERRE situé dans le faubourg Ste. Marie, rue de l'Union, entre les rues Philippa et Baronne, désigné par le numéro 14, mesurant au pied américain, 34 pieds 9 pouces de face à la dite rue de l'Union sur 105 pieds de profondeur, entre deux lignes parallèles, ensemble une maison basse briquetée entre poteaux et ses dépendances.

6 Terrains situés au faubourg Washington dans la partie qui se trouve à un mille ou environ du carré de la ville, et désignés par les Nos. 2, 3, 4, 5, 6 et 7 de l'ilet No. 31, au plan fait au greffe de Charles Janin, alors notaire, le 5 mai suivant. Les dits terrains sont contigus, et ont chacun (mesure américaine) 36 pieds 10 pouces de face, à la rue Pologne sur 138 pieds 10 pouces de profondeur.

Conditions de la vente: Un tiers payable comptant, et le reste à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale.
Par ordre de la cour, W F C DUPLESSIS, rég.

N. B. Les actes de vente seront passés en l'étude de L. T. Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs. 14 oct

PAROISSE D'ORLEANS—*Cour des Preuves*—Vente par le Régistar des Testamens—Mardi, 26 novembre 1833, à midi, j'exposerai en vente à la Bourse, pour compte de la *succession de feu Jean Baptiste Héno*, la propriété foncière et les esclaves ci-après décrits, savoir:

1° Un lot de terre, situé en cette ville, rue Bourgogne, entre les rues St. Louis et Toulouse, ayant (mesure française) 30 pieds de face à ladite rue Bourgogne sur 120 pieds de profondeur; sur lequel lot de terre se trouve une cuisine en briques à étage.

2° Une mulâtresse nommée Aveline, âgée d'environ 16 ans, bonne cuisinière et blanchisseuse, et son enfant, petite fille âgée de dix mois.

3° Une négresse nommée Lafille, âgée d'environ 31 ans, cuisinière et blanchisseuse, (maladive.)

4° Un petit mulâtre, nommé Jim, âgé d'environ 5 ans, (Orphelin.)

5° Pitarine, orpheline, âgée d'environ 3 ans.

Conditions de la vente: Le lot de terre, payable à 6, 12 et 18 mois de crédit, et les esclaves à 6 mois de crédit; le tout en billets endossés à satisfaction et portant hypothèque spéciale. Par ordre de la cour,
W F C DUPLESSIS, rég.

N. B. Les actes de vente seront passés chez Octave de Armas, *notaire public, aux frais des acquéreurs.* 31 oct

PAROISSE D'ORLEANS.

COUR DES PREUVES—Attendu que Joseph Prados a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les *lettres de curatelle à la succession vacante de* feu Joseph A. Tolna, décédé ab intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles il *ne serait pas fait droit à la dite pétition.*
Par ordre de la cour,
26 oct W F C DUPLESSIS, rég.

PAROISSE D'ORLEANS

COUR DES PREUVES—Attendu que Apthony A Suarez a présenté une pétition à la cour, à l'effet d'obtenir les lettres de curatelle à la succession vacante de feu Veuve Catherine Gray, décédé ab intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour,
26 oct W F C DUPLESSIS, rég.

Banque des Artisans et Commerçans de la Nelle. Orléans.

EN conformité d'une résolution de la direction de cette institution, les souscripteurs sont requis de payer à la dite Banque les sommes suivantes sur le montant de leurs souscriptions, savoir: 5 piastres le 1er. novembre 1833, 5 piastres le 1er. décembre 1833, 5 piastres le 1er. janvier 1834, 5 piastres le 1er. février 1834, 5 piastres le 1er. mars 1834, 5 piastres le 1er. avril 1834, 5 piastres le 1er. mai 1834, 5 piastres le 1er. juin 1834, 5 piastres le 1er. juillet 1834.

Par la 7e. section de la charte de cette institution il est pourvu que "Si un souscripteur refuse ou néglige de payer une somme ainsi requise, jusqu'à concurrence de la moitié de chaque action, dans les dix jours après que la dite somme aura dû ou devra être payée, les actions sur lesquelles, le dit paiement aura été demandé seront perdues au profit de la compagnie."

A une assemblée des directeurs tenue le 1er. juillet 1833, il fut résolu que l'intérêt de 5 pour cent par an sera alloué au souscripteur qui paiera le montant de sa souscription en anticipation des termes susdits.
Par ordre de la Direction,
6 oc JAS. B. HULLEN, caissier.

Bureau de la Presse à Coton à Vapeur de la Levée, Nouvelle-Orléans, 30 sept. 1833.

LES actionnaires sont par le présent notifiés qu'un dividende de trois pour cent sur le montant capital en caisse, sera payé à eux ou à leurs représentants, le 1er. de novembre prochain.

D'après une résolution adoptée par le bureau, les actionnaires qui n'ont pas pris leur proportion d'actions à l'époque que la balance des actions a été souscrite, recevront un dividende additionnel de dix pour cent sur le montant des actions pris par eux dans ce temps.
Par ordre du Bureau,
2 oct H. G. BECHTEL, sect.

Bureau de la Compagnie du Chemin-à-Coulisses de la Nelle. Orléans & Carrollton.

AVIS est par le présent donné aux souscripteurs au fonds capital de cette compagnie, qu'ils auront à payer le 1er. décembre, où plustôt au bureau de la direction, un vingtième du montant de leurs souscriptions.
Par ordre de la direction,
16 sept L. F. GENERES, secrétaire

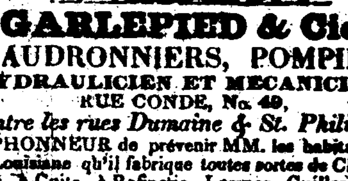

GARLEPIED & Cie.
CHAUDRONNIERS, POMPIERS,
HYDRAULICIEN ET MECANICIEN.
RUE CONDE, No. 49,
Entre les rues Dumaine & St. Philippe.

A L'HONNEUR de prévenir MM. les habitans de la Louisiane *qu'il fabrique toutes sortes de Chaudières* à Sucre, à Cuite, à Rafinerie, Lampes, Cuillers et Ecumoirs à Sucre, &c. &c.

Il apporte de France les derniers modèles d'Appareils Distillatoires qui y ont été perfectionnés par les meilleurs distillateurs, tels que Dérone, Baglioni, Déroda, Zie. Adam, Bérard, &c. Il est lui-même inventeur et propriétaire d'un nouvel appareil distillatoire qui, sans être aussi expéditif que celui de Dérone et de Baglioni offre à Messieurs les fabricants de Rhum et de Tafia, les mêmes résultats pour les quantités qualités et pour la rectification des Alcouls et beaucoup plus de sécurité dans le travail sans être assujetti à cette grande surveillance indispensable pour les autres appareils. Il fabrique toutes sortes d'alambics à cornue, à la Chaptal, à la Beaumé, &c.

Il est également inventeur et propriétaire d'un nouvel alambic rectificateur donnant deux résultats pour un, dans le même espace de tems.

Pour ces chaudières, appareils distillatoires et alambics, il va sur les lieux, fait construire les fourneaux, met les appareils en place et les fait marcher lui même jusqu'à ce que celui *qui doit le* conduire soit suffisamment instruit. Il fait et confectionne toutes espèces de Pompes à incendies, à Arrosage montées sur brouette, Pompes de puits aspirantes, foulantes et élévatoires (dites anglaises) Pompes à irrigation enlevant une très grande quantité d'eau avec une force bien minime, et cela en raison de ce que ces pompes sont sans pistons, sans aucune espèce de frottement quelconque et ne pouvant pas se déranger en aucune manière. Il en construit dans le même genre pour enlever les sirops ou tout autre liquide bouillant, qui ne laissent rien à désirer pour le service et la solidité et qu'il garantit de tout dérangement.

Il fabrique également des Gardes-robes ou sièges inodores … hydrauliques qui ne laissent évaporer aucune … matières fécales y séjourneraient-elles au …

… encore des Fontaines à filtrer pour épurer … tems une assez grande quantité d'eau pour … le secours d'aucun corps étrangers. Fait toutes … Chaudières à Biere, à Teinture, à Suif, à Cire, … et leurs cylindres, dito à fourneaux toutes sortes d'établissements de bains soit publics ou pour maisons particulières; Batteries de cuisine en cuivre et en tôle, Couvertures de maison, dalles, tuyaux de descente, de conduits et cabinets pour fournir l'eau dans les différentes pièces d'une maison, tels qu'il les a établis en 1828 dans le grand Hôpital de Bordeaux.

Il se charge du raccommodage de toutes sortes de chaudières, de l'étamage de toutes sortes de pièces, et de la fabrication de tout ce qui peut se faire en cuivre, en tôle et en zinc.

La modération de ses prix, le fini et la solidité qu'il donne à tout ce qui sort de son attelier, le mettant à même d'assurer les personnes … de leur confiance … 9 sept

LES soussignés ont reçu par le navire Tacitus, et offrent à vendre:
Couvertures de … assorties,
Coton pour chemises, Etoffes imprimées,
Chals d'Angola, Batiste, Bombaset,
Bandanas en soie, Siamoise,
Casquets bleus pour nègres, Kerseys gris,
Mousseline imprimée, Piqué de Marseille,
Robes au tambour et floconées, …
Bas de coton et de soie,
Toile à voile anglaise, qualité …
20 sept KENNEDY, DUR[illegible]

TOILE à draps écrue de Russie, et cigarres de la Havane, … à vendre par
27 sept LINCOLN & GREEN.

[illegible] DE JEUNES DEMOISELLES,
DIRIGÉE PAR
Mme. Vve. VERNIES et Mlles. VERNIES,
Rue Royale, au coin de la rue St. Philippe.

MADAME GRANET, ayant pris la résolution de suivre M. Granet, au collège Jefferson, a fait choix de Mme. veuve Vernies pour continuer la PENSION DE DEMOISELLES, qu'elle avait fondée dans la rue Royale.

Le cours d'études embrasse toute l'année, sans vacances fixes.

M. Boyer, pour la première classe. Il y consacrera les heures qui ne sont point employées à son école.

Mlle. Zélie Vernies, aidée de sa sœur et d'une sous-maîtresse, est chargée des deux classes inférieures, et seconde sa mère dans l'administration intérieure de l'établissement.

Les maîtres suivans sont chargés des autres branches de l'éducation:
M. Dolbear, pour l'écriture et l'anglais,
M. Brocard, pour le chant.
Mme. Boyer, pour le piano et la harpe.
M. Santipetri, pour l'espagnol.
M. Toram, pour le dessin.
M. Bertus pour la danse.

Des soins maternels et une surveillance exacte et continuelle, une nourriture saine, un traitement doux et ferme, un choix de professeurs distingués, voilà les points principaux du plan que Mme. Vernies adopte et duquel elle ne dévie pas.

CONDITIONS:

Pension, pour douze mois	$250
Demi-pension … do	144
Externat … do	[illegible]
Harpe, par trimestre	[illegible]
Piano, … do	[illegible]
Danse,	[illegible]
Chant, … do	[illegible]
Dessin, … do	[illegible]
Espagnol, … do	[illegible]

Le cours d'études embrasse l'enseignement complet et simultané de la langue française et de la langue anglaise, l'écriture, l'arithmétique, la géographie, la chronologie, l'histoire, la mythologie, les différens genres de couture et de broderie.

Une instruction religieuse sera faite une fois la semaine. Les pensionnaires seront conduites à l'église le dimanche, quand le temps le permettra.

Les lits sont fournis par l'établissement, moyennant $5 une fois payées. Chaque élève apportera en entrant 2 paires de draps, 1 couverture de laine, 1 couvre-pied blanc, 12 serviettes, 1 couvert et une timballe d'argent, 1 couteau de table et un trousseau suffisant.

Les livres de classes sont payés séparément ou fournis par les parens.

La pension et la demi-pension se payent par trimestre, et d'avance; l'externat se paye par trimestre ou par mois, au choix des parens, mais d'avance aussi.

Les classes sont ouvertes depuis le 1er. de juillet.

Les pères et mères de famille sont invités à visiter l'établissement.

Madame veuve Vernies prévient que M. Boyer qui est chargé de la première classe *n'est pas intéressé mais* employé au cours des études classiques. Quelque flattée qu'elle … être qu'il prît une part plus active dans l'ensemble des travaux d'une maison d'enseignements, il lui serait impossible de se lier, puisqu'il tient, lui même, un établissement de la même description.

M. Louis Tainturier est employé pour donner des lectures sur les matières générales de l'instruction. Ces lectures auront lieu, les lundis, les mercredis et les vendredis de chaque semaines. 3 juillet.

MAISON D'EDUCATION
POUR LES JEUNES DEMOISELLES,
DIRIGEE PAR
Mme FERNET,
Au coin des rues St.-Pierre et des Remparts.

CETTE maison spacieuse, à laquelle est réunie une vaste cour, se trouve dans une situation qui ne laisse rien à désirer sous le rapport de la salubrité. Elle offre en outre l'avantage d'être dans un quartier paisible, conséquemment propice aux études.

L'établissement sera *permanent*; il est ouvert depuis le 1er. septembre courant.

Les études comprendront: Lecture, Ecriture, Arithmétique, Grammaire et Littérature française et anglaise, Géographie descriptive et historique, Histoire *Ancienne et Moderne*, Chronologie et Mythologie.

La Couture, la Broderie, la Tapisserie et tous les ouvrages de goût seront enseignés avec soin.

Un cours élémentaire d'Astronomie avec l'usage du globe et de la sphère; les élémens de Géométrie, de Physique et de Chimie termineront les études.

Toutes les branches seront enseignées par des Professeurs d'un mérite et d'une moralité connus.

Mme. Fernet aura soin que les Demoiselles qui lui seront confiées remplissent exactement leurs *devoirs de religion*, chacune suivant la croyance dans laquelle elle aura été instruite.

CONDITIONS:

Pensionnaires			$ 30	
Demi-Pensionnaires, de la	1ère. *Classe*		16	
	2e.	do.	14	
	3e.	do.	12	par mois.
Externes, … do.	1ère.	do.	10	
	2e.	do.	8	
	3e.	do.	6	

Papier, plumes, livres, &c., ports de lettres, frais de maladies, blanchissage, sont payés à part.

ETUDES ADDITIONNELLES.

Langue Espagnole	$ 4	
Chant,	10	
Piano,	10	
Harpe,	10	par mois.
Guitare,		
Dessin,	4	
Danse,	7	

Pour l'uniformité dans les dortoirs, Mme FERNET a des lits garnis, que les parens pourront acheter. Dans le cas contraire, ils sont invités à fournir un bois de lit de 7 pieds de haut, sur 6 de long et 28 pouces de large, *mesure anglaise*.

Chaque pensionnaire apportera un trousseau suffisant; de plus, un matelas *suivant la dimension du bois de lit*, un traversin, un oreiller, trois paires de draps, deux moustiquaires blanches *de deux aunes de haut*, trois taies d'oreillers, deux couvertures de laine, deux couvre-pieds blancs, six serviettes de table, douze essuie-mains, et un gobelet d'argent, un couteau de table, &c.

Les paiemens se font par quartier et d'avance.

Il n'y aura aucune déduction faite pour absence.

Tous les trois mois, un bulletin des progrès de chaque élève sera envoyé à ses parens.

Un examen général terminera les études de chaque année; il sera suivi de quinze jours de vacances. (*La saison étant avancée, il n'y aura point de vacances cette année.*)

Mme Fernet assure aux parens qui voudront bien l'honorer de leur confiance, qu'elle mettra tous ses soins à donner à ses élèves les connaissances utiles à leur sexe, en même tems que le goût de l'ordre et de l'économie domestique. Elle veillera également à ce qu'elles observent, *même entre elles*, les usages de la bonne société.

N. B. Mme. Fernet prévient que la langue française, l'anglaise et l'espagnole lui sont familières ainsi qu'à sa famille, et qu'elles seront alternativement parlées dans le pensionnat.

Les Demoiselles qui désireront suivre séparément les différentes branches de l'éducation, seront admises.
14 août

PENSIONNAT LOUISIANAIS
Dirigé par M. Ch. CUVELLIER.

CE pensionnat est établi sur l'habitation occupée précédemment par Madame Laronde. Aucune situation, à proximité de la Nouvelle-Orléans, ne réunit plus d'avantages que celle-ci pour une maison d'éducation; les édifices sont vastes et distribués de la manière la plus favorable au maintien de l'ordre intérieur; l'emplacement, dans le voisinage de la ville, présente, pour la salubrité, les mêmes garanties que la campagne; ce local est d'ailleurs trop connu pour qu'il soit nécessaire d'en donner une description plus étendue.

Les personnes qui voudront prendre la peine de le visiter se convaincront de suite, qu'il serait peut-être impossible d'en trouver un plus convenable pour une institution de ce genre.

Mr. Cuvellier s'étant consacré depuis longtems à l'instruction publique, et ses principes ayant déjà été appréciés par un grand nombre de pères de famille, il serait sans doute superflu de s'étendre sur ce sujet; il suffira d'informer le public que le *Pensionnat Louisianais* sera établi, sous le rapport des études et de la discipline, sur les mêmes bases que le collège qu'il a dirigé avec quelques succès pendant les six dernières années.

Les études se composeront donc, comme précédemment, pour la généralité des élèves, des cours de langues Française, Anglaise et Latine. Les élèves au-dessus de douze ans pourront en outre suivre un cours d'Espagnol.

Tous les élèves, selon leur âge et leurs capacités, suivront le cours de mathématiques, qui comprendra: l'Arithmétique, l'Algèbre, la Géométrie, la Trigonométrie, la Statique et la Géométrie Descriptive.

Les éléments de Physique et d'Astronomie seront enseignés aux jeunes gens qui auront suivi avec succès le cours de mathématiques.

La Géographie et l'Histoire feront également partie des études générales. L'enseignement du dessin est compris dans le prix de la pension. Les autres maîtres d'agrément seront payés à part.

Les prix sont fixés à $300 par an, payables d'avance, par trimestre, pour les pensionnaires au-dessus de 12 ans et à $250 pour les pensionnaires plus jeunes.

Il sera fait une réduction aux familles qui auront plusieurs enfans dans l'établissement.

Les seules choses que les parents ou tuteurs auront à fournir à leurs enfants ou pupiles lors de leur entrée seront un matelat, un oreiller, deux paires de draps au moins une couverture, un moustiquaire et une quantité suffisante de linge et de vêtements.

NOTA.—Les élèves ne sortiront qu'une fois par mois et seront conduits chez leurs parens et ramenés au pensionnat aux frais de l'établissement. 24 juin

80 boucauts SUCRE de première qualité, à vendre par GRAY, DURRIVE & CO,
26, rue de la Nouvelle Levée.

VENTES PAR LE MARSHAL.

A. McCarty vs. Campbell, J. Turrell Garnishu.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adresé par l'hon. W. Grivot, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le vendredi, 8 novembre, à 4 heures, au Principal, 2 paires de roues, saisies dans l'affaire ci-dessus.
28 oct L. DAUNOY, marshal.

John Moury vs. Capt. Hunter, le bateau à vapeur Highlander et propriétaires, Thos. Standy vs. le même.

EN vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le samedi 30 novembre, à midi, au café de Hewlett, le bateau à vapeur Highlander, ses agrès, apparaux et ameublements, saisis dans l'affaire ci-dessus.
29 oct L. DAUNOY, marshal.

Walson & autres vs. John Blair, bateau à vapeur Plough-Boy et Pearl River et propriétaires.

EN vertu de dix-neuf writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le jeudi, 28 novembre prochain, à 4 heures de l'après-midi, au bas du chemin-à-coulisses, une quantité de bois de pin carré, propres à faire des barres d'anspect et autres ouvrages. Aussi, un grand bateau plat construit afin de transporter des coquillages du lac au chemin-à-coulisses et un ancre de fer, saisis dans l'affaire ci-dessus, sur lequel le demandeur a un privilège.
28 oct L. DAUNOY, marshal

Jared Farnum et autres vs. capitaine Blair, le bateau à vapeur Pearl-River, et propriétaires.

EN vertu de douze writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, jeudi, 28 novembre, à midi, à la Bourse de Hewlett, encoignure des rues de Chartres et St.-Louis, le bateau à vapeur Pearl-River, ses agrès, apparaux et ameublements, saisis dans l'affaire ci-dessus.
28 oct L. DAUNOY, marshal

Thos. McConnell vs. P. Thornton.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, jeudi, 7 novembre, à 4 heures, au Principal, 1 comptoir, 1 lot de carafes, 6 chaises, &c.; saisie dans l'affaire ci-dessus.
25 oct L. DAUNOY, marshal

James Waters vs. S. Blair, le bateau à vapeur Plough-Boy, et propriétaires, Francis Fidler vs. le même.

EN vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente mardi, 26 novembre, à midi, à la Bourse Hewlett, le bateau à vapeur Plough-Boy, ses agrès, apparaux et ameublements, saisis dans l'affaire ci-dessus.
25 oct L. DAUNOY, marshal

… vs. Charles Atkins.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. W Grivot, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente au bureau du Marshal, rue St. Anne, le mercredi 6 novembre, à 4 heures, 1 malle contenant des souliers de …, 1 do. brodequins et souliers pour hommes, &c., saisis dans l'affaire ci-dessus.
25 oct L. DAUNOY, marshal

John Glans vs. G. W. Walker.

EN vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'hon. J. Bermudez, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, le mardi, 5 novembre prochain, à 4 heures, sur les lieux, encoignure des rues Magasins et Poydras, bouteilles vides, tables, chaises, barillets et barils vides, goblets, lampes, &c., *saisis dans l'affaire ci-dessus.*
24 oct L. DAUNOY, marshal

R. M. Heart vs. C. Rouquette, V. Abreo vs. le même.

EN vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'honorable G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente, vendredi, 12 novembre, à midi, à la Bourse, l'esclave nommé Roland, saisi dans l'affaire ci dessus. [11 oct.] L. DAUNOY, marshal.

ETAT DE LA LOUISIANE—*Paroisse de Plaquemine*—Cour des Preuves.—IL sera vendu par le juge soussigné, le samedi 2 novembre prochain, à 10 heures du matin, sur les lieux, pour compte de la succession de Hubert Denesse et Elizabeth Yearbray, sa femme, les propriétés suivantes, savoir:

1°. Une HABITATION cultivée en riz, située dans cette paroisse sur la rive gauche du fleuve Mississipi, à environ 40 milles de la Nouvelle-Orléans, ayant 7 arpents de face au dit fleuve sur la profondeur ordinaire de 40 arpents, ensemble la maison de maître, la cuisine et autres bâtisses, barrières, &c.

2°. 7 Têtes de Bêtes à Cornes, meubles de maisons, &c. Conditions: La terre, payable un tiers comptant le reste à 1 et 2 ans, en billets endossés portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les meubles, comptant.
Paroisse de Plaquemine, 1er. octobre 1833.
9 oct G. LEONARD, juge

F. SAUTON, rue de la Vieille-Levée, No. 42, vient de recevoir par les derniers arrivages du nord, 400 caisses et demie caisses de *vitres assorties* comme suit: 7x9, 10x12, 10x13, 10x15, 11x14, 11x16, 12x18, 12x17, 13x15, 15x22, 12x24, 8x10, 9x14, 10x14, 10x17, 11x17, 12x14, 12x16, 12x18, 14x22, 14x24. *De plus*, 300 barillets *blanc de céruse, de Metherwill & Brothers*; et un assortiment de peintures, de toutes couleurs qu'il vendra à bon marché. … oct

AVIS—Attendu que L. Sheppers, s'est adressé à moi pour faire annuller un cautionnement de dix-mil piastres souscrit par lui, *le* 31 *mars* 1827, comme annotateur des hypothèques, pour la paroisse d'Est Bâton-Rouge conjointement avec J. P. Michel et James Neilson, ses cautions.

La présente est pour but de prévenir toutes personnes intéressées … déduire par écrit au bureau du Secrétaire d'Etat, dans les quatre-vingt-dix jours, après la dernière publication de la présente, leurs motifs d'opposition, s'ils en ont … dit cautionnement ne soit radié et …

… sous ma signature et le sceau de …, *dans la ville de la Nouvelle-Orléans*, le 23ème. jours de septembre mil-huit-cent-trente-trois, et la cinquante huitième année de l'indépendance américaine.
A. B. ROMAN.
Par le gouverneur,
30 sept—30 GEORGE EUSTIS, Sect. d'Etat.

AMANDES—50 balles Amandes, d'importations récentes; à vendre par F H PETITPAIN,
3 … rue de Chartres et Toulouse

A VENDRE sur une habitation, 33 miles plus bas que la ville, une bascule en cuivre en bon état et presque neuve, de 5 pieds … pouces de diamètre, sur 15 pouces de profondeur, … de support en fer, grille et bouche de fourneau, et ses appareils complets; s'adresser à T. NICOLET & CO,
2 oct rue Royale, No. 103

CHEMIN-A-COULISSES
DE PETERSBURG ET ROANOKE.
Avis aux Voyageurs et Négociants.

LE soussigné, au nom des président et directeurs de la compagnie du Chemin-à-Coulisses de Pétersburg, a l'avantage d'annoncer au public que le chemin-à-coulisses entre Pétersburg et Blakely, sur la rivière de Roanoke, est maintenant ouvert pour le transport des passagers et des marchandises. La construction de la machine à vapeur et des chars ne laisse rien à désirer pour le transport, dans le plus bref délai, du plus grand nombre des passagers sur lequel on puisse compter.

La grande malle du sud est transportée sur ce chemin, et la force de la machine-à-vapeur et leurs mouvements mettent le soussigné à même de promettre que le trajet (distance de soixante milles) pourra s'effectuer *en quatre heures*. Les voyageurs pourront se rendre immédiatement avec la même … arrivée, de Pétersburg à Richmond, Washington, Baltimore, &c. *Ils pourront également trouver des occasions régulières pour se rendre aux bateaux-à-vapeur naviguant sur la rivière de James, et par cette voie ils pourront aisément aller à Baltimore en 27 heures de Pétersburg.*
HENRY D. BIRD, agent des transports.
Pétersburg, 1er. septembre 1833.
2 octobre—30

J. & J. DARRAMON reçoivent de France par la voie de New-York, par le Cincinnati,
5 balles véritables Indiennes de Jouy pour robes et meubles, avec bordures;
Parfumerie, Chali broché et plein;
300 douz. bas de soie de tout genre;
160 do. filoselle, quelques uns qualité extra superbe;
2 balles bretagnes françaises;
Alépines en couleur pour robes,
400 douz. bas et chaussons de tout genre pour enfants;
Lacets en fil; mouchoirs batiste brodés;
Robes en crêpe Arcophane;
… blancs superfins;
Gros de Naples unis et moirés;
Satin noir pour gillets;
Par le même navire un assortiment de marchandises anglaises. 18 oct

Bureau de la Compagnie du Chemin à coulisses de la Nouvelle-Orléans et Carrollton.

DES propositions seront reçues au bureau de la Compagnie, jusqu'au 1er. novembre, pour le contrat d'enfoncer 500 pilotis dans la rue des Naïades.

Pour plus amples informations s'adresser au bureau de la compagnie. Par ordre du bureau,
18 oct L. F. GENERES, secrétaire

A DATER du 1er. novembre prochain, la banque de l'Union de la Louisiane allouera un intérêt à raison d'un *cent* par cent piastres, par jour, sur tous dépôts spéciaux. L'intérêt devant être compté dix jours après qu'avis aura été donné que le dépôt a été fait à cet effet.
Par ordre du bureau
9 oct J. B. PERRAULT, Caissier.

MAGASIN DE MODES.
Rue Royale, No. 216, entre Orléans & St. Anne.

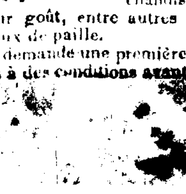

MADAME VOILQUIN, ARRIVANT de Paris, élève de Mlle. Botson, modiste de l'académie royale de musique et des principaux Théâtres, a l'honneur de prévenir les dames que son magasin de mode est ouvert maintenant et qu'elle leur offrira un choix des marchandises les plus nouvelles et du meilleur goût, entre autres un très joli assortiment de chapeaux de paille.

Elle demande une première demoiselle et des élèves, elle traitera à des conditions avantageuses. 26 août

VENTES A L'ENCAN.

PAR F. DUTILLET & T. MOSSY.

JEUDI, 31 octobre prochain, il sera vendu, à midi, au café de Hewlett, par ordre de la Cour des Preuves, pour compte de la succession de feu dame Louise Foucher Vve. Thomas Porée.

LES PROPRIETES SUIVANTES.

Geneviève, négresse créole, âgée de 20 ans, avec son enfant Edouard, mulâtre âgé de 2 ans; Cécile, négresse de 17 ans; Zilia, négresse de 40 ans; Alzire, négresse de 10 ans; Aimée, négresse de 8 ans; Louis, nègre cuisinier, de … ans; Madelon, négresse de 35 ans; Rosette Grillonne de 45 ans, avec son enfant Paul, de 4 ans; Victoire, griffonne de 16 ans; Antoine, griffon de 11 ans.

Tous les esclaves … qui seront annoncés au moment de la vente, aussi leurs bonnes ou mauvaises qualités. Les actes de vente seront passés pardevant L. T. Caire, not. pub.

Conditions: Un an de terme, en billets endossés portant hypothèque jusqu'à parfait paiement et par coupons à la convenance des vendeurs. Aussi:
2 Actions de la compagnie d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.
30 Actions de la Banque d'Orléans.
4 Actions de la Banque de la Cité, Payables comptant.
7 oct …

PAR T. MOSSY

LUNDI, 9 novembre prochain, il sera vendu, à midi, à la Bourse Hewlett, en vertu d'un ordre de la Cour des Preuves dans et pour cette ville et paroisse, en date du 4 octobre 1833, pour compte de la succession de feu Léandre … Sr.

6 SUPERBES LOTS DE TERRE

Situés au faubourg Marigny, à l'encoignure des rues Champs-Elysées et d'Amour, 5 desdits lots faisant face au … et mesurant chacun 25 pieds 7 pouces de face, sur … pieds de profondeur. Le 6me. ayant 25 pieds 10 pouces 4 lignes de face à la rue d'Amour, sur 127 pieds 10 pouces 8 lignes de profondeur. Le tout conformément au plan dressé par M. Pilié, voyer, le 28 septembre et exposé à la Bourse.

DE PLUS: No 1. Le nègre Sam, âgé d'environ 21 ans, depuis son enfance dans le pays, charretier, domestique, bon sujet, très intelligent, propre à tout.

No 2. Le nègre Simon, âgé d'environ 21 ans, depuis son enfance dans le pays, charretier, bon sujet, très intelligent, propre à tout.

No 3. Jean-Baptiste, nègre âgé d'environ 40 ans, charretier, bon nègre de champs, ayant une hernie et un peu sourd.

No 4. Moses, mulâtre âgé d'environ 40 ans, bon travailleur, ayant eu un accès de folie, il y a 14 ans, depuis cette époque il s'est toujours bien porté, adonné à la boisson.

Tous ces esclaves sont garantis des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions—Les lots de terre payables à 1, 2 et 3 ans de crédit. Les esclaves payables … en mars 1834, et … en mars 1835; le tout en billets endossés à satisfaction et par coupons à la convenance des exécuteurs testamentaires, et hypothèque jusqu'au parfait paiement. Les actes de vente, en l'étude de L. T. Caire, notaire, aux frais des acquéreurs. 9 oct

EN débarquement du navire Zilia, capitaine Lavallée, venant de Bordeaux, et à vendre par Pre. Lafaye, rue Royale, No. 147, et sur la Levée, vis-à-vis le dit navire, savoir:

Un assortiment de 228 barriques Vins vieux des années 1822, 1825, 1827, 1828 et 1830, des 1er. 2me. et 3me. crus, de St. Emilion, Canon, Pomeral, Fronsac, St. Estèphe Médoc, Grave Médoc, &c. le tout ayant droit au drawback. *Ainsi que* 20 *demi-pipes* bonne Eau-de-Vie de Cognac des années 1827 et 1830, et 8 pipes do. Cognac des années 1818 et 1830. Ces Eau-de-vie ayant droit au drawback; 4 barriques Vin blanc Bergerac 1825; 1 barrique Champignon sec; 300 paniers Anisette superfine; 6000 Sangsues 1ère. qualité.

Il a également à vendre d'importation antérieure, un assortiment de Vin en barriques des qualités ci-dessus désignées, ayant droit au drawback. Ainsi qu'un assortiment de Vins en caisse, blanc et rouge; le tout à des prix raisonnables.
21 oct PRE. LAFAYE.

ARTICLES PROPRES POUR LA SAISON.

RECEMMENT reçu un joli assortiment de BOTTES en peaux de veau et maroquin; aussi, de bons Souliers, Brodequins, Jacksonties, Escarpins avec et sans boucles, Pantoufles, &c; le tout à vendre par douzaine ou par paire, à des prix réduits. Les personnes qui desireraient acheter de bonnes chaussures à bon marché peuvent s'adresser à … AYER, Près des Magasins-Bleus, No. 49, rue de la Vieille Levée.

Il a en outre quelques centaines de paires de Brodequins pour le service des habitations, qu'il vendra également à bon marché. 21 oct

44 TONNEAUX Bois de Campêche, à vendre par JULES LE BLANC,
21 oct rue Royale, No. 103

EN débarquement du navire français la Zilia, de Bordeaux, capitaine Lavallée, à vendre par les soussignés:
48 Barriques Vin rouge de Graves de très bonne qualité, sous les Nos. 1 et 2,
9 Barriques de Vinaigre vieux, de Graves,
6 Barriques de …
16 Barriques de Vin … le tout ayant droit au drawback.
21 oct J. B. & F. LABATUT.

GRAINES DE JARDINAGE FRAICHES,
En débarquement et à vendre comme à l'ordinaire au magasin de Graines de Jardinage de
WILLIAM SMITH,
RUE DE LA DOUANE, No 86.

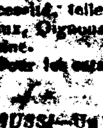

LE soussigné a le plaisir d'annoncer à ses amis et à ses pratiques, qu'il vient de recevoir par le navire *Huntsville*, arrivant de New-York, en une courte traversée, un fort assortiment de *GRAINES DE JARDINAGE FRAICHES*, de la récolte de 1833, et tirée directement des cultivateurs.

Pour la gouverne de ses amis absens, il prévient que son assortiment se compose de toutes les graines de première nécessité, telles que Betteraves, Choux, Carottes, Poireaux, Oignons, Radis, Epinards, Navets et Pois d'automne.

… les catalogues, &c., adressez vous à WM. SMITH, Rue de la Douane, No. 86.

AUSSI—Un approvisionnement d'Herbes médicinales … reçu par le Cincinnati, de New-York, telles que … Menthe, Absinthe, Hysope, Pouliot, Marrube, &c. …

AUX HABITANS, AUX JARDINIERS
ET AUX AMATEURS DE FLEURS.

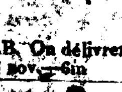

Les soussignés agens de
WILLIAM PRINCE ET FILS,
PROPRIETAIRES DU
Jardin botanique Linnéen
à Flushing, près de New-York.

ANNONCENT au public qu'ils recevront tous les ordres qui leur seront adressés par les personnes qui désireraient se procurer toute espèce de plantes, graines, &c.

Ces ordres seront exécutés avec la plus grande exactitude et dans le plus bref délai. S'adresser à DUCONGE & PEYCHAUD, agents, rue de Chartres, No. 39.

N.B. On délivrera gratis des Catalogues périodiques.
28 nov—6m

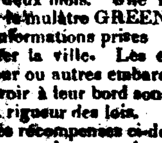

Parti marron de chez le soussigné le mulâtre nommé GREEN, âgé de 23 à 24 ans, taille de 5 pieds 6 pouces; il est d'une forte constitution. Il était vêtu lors de son départ d'un habit de drap noire, pantalon de toile blanche; ledit mulâtre a été marchand de légumes, il fait ce commerce depuis plusieurs années; il paraît d'après les informations qu'il a été soutiré par son frère Michel parti depuis deux mois. Une récompense de $50 sera donnée pour le mulâtre GREEN et $100 pour MICHEL. D'après les informations prises il paraît que leur intention est de quitter la ville. Les capitaines de navires, bateaux-à-vapeur ou autres embarcations sont prévenus de ne pas les recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis selon toute la rigueur des lois.

Les récompenses ci-dessus seront payées à quiconque les logera dans une des geoles de cet état.
Paroisse Jefferson, le 17 avril 1833.
29 juillet— JULES FAZENDE.

[illegible] DE RECOMPENSE.

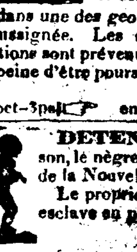

PARTIE marronne le 2 de ce mois, la négresse nommée FELIX, âgée de 22 à 25 ans, taille ordinaire, figure ronde, yeux rouges, ayant une cicatrice sous la machoire droite et une coupure sur la lèvre gauche, l'os du poignet gauche dérangé. On suppose qu'elle se tient dans le faubourg d'en haut. La récompense ci-dessus sera donnée à quiconque la logera dans une des geoles de cet Etat, ou la ramènera chez la soussignée. Les capitaines de navires ou autres embarcations sont prévenus de ne pas la recevoir à leur bord sous peine d'être poursuivis selon la rigueur des lois.
TOTOTE DESTREE,
25 oct—3p encoig. Condé & Ursulines, No. 107

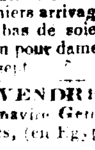

DETENU à la geole de la paroisse Jefferson, le nègre JOSEPH, appartenant à M. Penn, de la Nouvelle-Orléans.

Le propriétaire est prié de venir réclamer cet esclave en payant les frais.
J. CHARBONNET, sheriff
25 oct

SOIRERIES &c.—Les soussignés ont reçu par les derniers arrivages et offrent à vendre, 4 caisses mouchoires et bas de soie et un joli assortiment des gants de peau de daim pour dames. J PRATS & FILS,
20 sept rue St. Louis, No. 52

A VENDRE par les soussignés, en débarquement du navire Geo. Hand de Marseille, 2 caisses opium de Thebes, (en Egypte) de qualité supérieure.
FX. PERRET & CALLY,
16 oct rue Toulouse, No. 30

FARINE, à vendre par J. HAGAN & CO.

VENTES A L'ENCAN.

PAR TRICOU & CANONGE

IL sera vendu, le samedi … novembre prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett,

1° 1 LOT DE TERRE situé au faubourg Montégut, désigné par le No. 15 sur un plan dressé le 3 novembre 1829 par Jh. Pilié voyer de la ville et déposé en l'étude de Octave de Armas, … mesurant 43 pieds de face à la rue Craps, … rues Montégut et Louisa, sur 150 … de profondeur.

2° SIX TERRAINS situés au faubourg Washington, mesurant ensemble 80 pieds … pieds 3 pouces face à la rue Lesseps … plan dressé par A. d'Hémécourt, et exposé à la Bourse.

3° Un demi-terrain situé rue Dauphine, entre les rues St. Philippe et Ursulines, ayant (mesure française) 30 pieds de face, sur 120 pieds de profondeur, ensemble les édifices.

4° Un Terrain situé à l'encoignure O. S. O. des rues Dauphine et Ursulines, mesurant 31 pieds 11 5-8 pouces face à la première rue et 127 pieds 10 5-8 face à la seconde, borné du côté de la rue Dauphine par la propriété de Flotte & Michoud, et de l'autre coté par celle de J. B. Vigué; ensemble les édifices qui s'y trouvent.

Conditions: au moment de la vente. Les actes de vente seront passés devant Gustave Le Gardeur, notaire pub.
26 oct

PAR H J DOMINGON.

IL sera vendu, le vendredi 1er. novembre, à 10 heures du matin, au magasin No. 50, Nouvelle-Levée, par ordre de la Cour des Preuves et pour compte de la succession de J. Van Praag, un assortiment général de marchandises sèches, et de linges faits, Aussi, meubles de maison et de cuisine.

Conditions: Toutes sommes au-dessous de $100 comptant, et au-dessus de $100 60 jours de crédit, en billets endossé.
22 oct

PAR H J DOMINGON.

IL sera vendu, mercredi, 30 du courant, à 10 heures, au poteau No. 132, rue de la Nouvelle-Levée, un assortiment général de marchandises sèches, de linges faits, faïences et 46 paniers de faïences assorties.

Condition: seront connues au moment de la vente.
28 octobre

LEGION DE LA LOUISIANE.

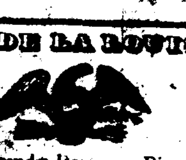

LA Légion prendra les armes Dimanche, 17 de novembre, à 9 heures précises du matin et se réunira sur la place d'Armes pour être inspectée et passée en revue conformément à la loi. Les chefs de corps devront en conséquence passer les ordres nécessaires pour la dite revue.

Par ordre du Brigadier-Général commandant la Légion.
J. B. PLAUCHE.
18 oct D. AUGUSTIN, aide-de-camp.

BATAILLON D'ARTILLERIE.

La compagnie prendra les armes dimanche prochain, 3 novembre courant, à 8 heures et demi du matin, et se réunira au lieu ordinaire du rassemblement, en pantalon blanc et en veste bleues.
Par ordre du major,
28 oct F. SAUTON, adj. sous-officier.

GRENADIERS—ATTENTION!

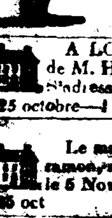

La compagnie prendra les armes dimanche 3 novembre courant, à 7 heures précises du matin, au lieu ordinaire du rendez-vous, en uniforme complet, pantalon et veste bleues. Tous les membres sont requis de s'y trouver.
Par ordre du capitaine,
B. DUPERAIN, sergent-major.
25 octobre

A LOUER—Un MAGASIN attenant à celui de M. Heermann, rue Jefferson, près de la Levée. S'adresser à M. P. Soulé, rue St. Louis, No. 66.
25 octobre—f

A LOUER.

Le magasin maintenant occupé par T. & J. Darramon, rue de Chartres; possession sera donnée le 5 Nov. S'adresser à
26 oct JNO. HAGAN & CO.

A VENDRE.

Cette belle Propriété améliorée et de grande valeur, située dans la rue du Camp, entre celles Julie et St. Joseph, au faubourg Ste-Marie, consistant en un TERRAIN, mesurant 44 pieds de face sur 170 de profondeur. Les édifices consistent en une MAISON à deux étages, de quatre chambres, salle, grenier, &c. il y a un édifice en briques, à deux étages, dans le fond, avec cuisines, chambres à domestiques, écuries et latrines. La cour est entièrement pavée de pierres platres, et il y a un joli parterre devant. Le tout étant dans un état complet de réparation est offert en vente. Pour plus amples informations s'adresser à
24 oct—6 M. McDOUGALL.

A LOUER—Le magasin au-dessous de la résidence du soussigné, rue Royale, No. 172. S'adresser à
29 oct—3 CHARLES PAPET.

A LOUER.

Trois Maisons dans la rangée de Hagan, rue de Canal. Possession sera donnée le 1er. novembre. S'adresser à
23 oct JOHN HAGAN & CO.

A LOUER.

Une maison, à étage, bien distribuée, située dans la rue de Canal, au-dessous de la rue du Bassin, bâtie sur un terrain de 50 pieds sur 120 de profondeur. S'adresser à
23 oct J. HAGAN & Co.

A VENDRE.

Un TERRAIN situé rue des Remparts entre St. Louis et Conti, mesurant 50 pieds de face sur 122 pieds de profondeur (mesure française) ayant dessus une MAISON à étage et un hangard de 80 pieds de long, le tout en briques, et nouvellement bâtis.

Deux grands MAGASINS en briques et tout nouvellement bâtis, ayant chacun 22 pieds de face sur 100 de profondeur (mesure française) avec une arrière cour de 20 pieds de profondeur. Ces magasins donnent de bons loyers.

Quatre MAISONS briquetées entre poteaux, très bien conditionnées, ayant chacune d'elles quatre beaux appartements, cuisines, latrines, puits, &c., au faubourg Tremé, dans les rues Villere et St. Philippe; elles sont continuellement louées.

Deux MAISONS en bois, situées rue Tremé entre Ursulines et Bayou, qui doivent être vendues ensemble, bâties sur un terrain de 48 pieds de face, sur 94 de profondeur (mesure française); elles sont … et d'un travail soigné.

Une MAISON en briques très commode, fesant l'encoignure des rues Remparts et St. Philippe et bâtie sur un terrain de 30 pieds, sur 88 de profondeur. Cette maison est on ne peut mieux distribuée.

Une MAISON attenante à la précédente, sur la rue des Remparts, briquetée entre poteaux, et bâtie sur un terrain de 31 pieds de face sur 110 de profondeur (mesure française.)

Une MAISON en briques, à étage, dans la rue Royale et Hôpital, bâtie sur un terrain de 26 pieds, sur 106 de profondeur. Elle est très bien distribuée.

Un TERRAIN situé rue d'Espagne, entre Amour et Craps, mesurant 45 pieds de face, sur 70 de profondeur, ayant dessus deux maisons en bois.

Une HABITATION située au Bayou St. Jean, fesant encoignure du chemin de la Métairie, mesurant deux arpents de face, sur 14 arpents de profondeur, ayant dessus une maison de maître, cuisine et plusieurs autres bâtisses.

Une autre HABITATION à deux arpents de la précédente, située sur le chemin de la Métairie, mesurant 24 arpents de face, sur 14 arpents de profondeur, ayant dessus, écuries pour vaches et chevaux, cabanes à nègres, moulins, &c. 8 NEGRES de 18 à 25 ans, un petit nègre de 14 ans, 3 négresses et 2 enfants, 50 vaches à lait, 2 taureaux, 6 chevaux, 1 mule, 1 paire de bœufs, 4 charrettes et autres ustensiles nécessaires à une habitation.

Ces deux habitations seront vendues ensemble ou séparément comme l'acquéreur le jugera convenable.

Pour le prix et les conditions, s'adresser au soussigné, qui est et demeure chargé de faire voir ses propriétés.
SANTOS, courtier,
Rue Toulouse, No. 62, entre Royale et Chartres.
23 oct—10

CHANGEMENT DE DOMICILE—Le Docteur *HALPHEN* a transporté son domicile de la rue St. Louis à la rue Dumaine, No 45, entre Condé et Royale, maison de M. Chevalier Delacroix. 9 oct—3

MADAME VOILQUIN, rue Royale, No. 216, entre Ste. Anne et Orléans, vient de recevoir par les derniers arrivages, un joli assortiment de CHAPEAUX DE DEUILS. 22 oct

WHISKY, MAIS, & … Mais, 2 boisseaux chaque … 37 barils Whisky … dito Huile de palmachristi, en magasin, à vendre par … GRAY, DURRIVE & Co.
15 juillet … Nouvelle Levée

PRODUITS DE MARSEILLE.—Divers articles arrivant de Marseille, tels que, huile douce de 1re. qualité; salaisons assorties; fruits; eau-de-vie …; vin Muscat et de côtes; liqueurs, fruits, … &c. &c., à vendre par L. H. [illegible]
21 oct successeur …

200 BOUTEILLES de Bière, en magasin et à vendre par
11 oct B. BOOTH & CO.